

Séance du 4 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blossville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 22
votants : 22

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Luc CLAEYSSSENS, M. Joël DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Frédéric LEJEUNE, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Jean-Christophe DALLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Claude ROUSSIGNOL, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Jean-Pierre CANU, M. Alain COUROYER, M. Noël GODEFROY, M. Olivier MATEUF, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Pascal CAPRON, M. Christian LEROUX, Mme Josiane CERVEAU, Mme Mathilde ROUSSEL (2), Mme Martine PORET

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Yves GUERIN, M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Etienne LARDANS, M. Olivier LECONTE, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX (2), M. Gérard TIERCELIN.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures prévues à l'article 6 et notamment au IV) de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 s'appliquent jusqu'au 31 juillet 2022. Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.

DELIBERATION N°2022-16 : RECRUTEMENT STAGIAIRE 2022

Une stagiaire a été sélectionnée pour travailler sur l'ensemble de notre territoire afin de :

- Identifier les éléments de Trame Verte (HAIES) et Bleue (MARES) ;
- Apprécier leur contribution à la biodiversité de notre territoire ;
- Proposer des pistes d'amélioration (travaux) ;
- Monter les dossiers techniques et chercher les financements ; étudier la possibilité d'intervention financière du syndicat...

Le comité syndical décide à l'unanimité des membres présents,

- de VALIDER le recrutement d'un/une stagiaire pour travailler sur la trame verte et bleue
- de REMUNERER le/la stagiaire à hauteur de 515 € par mois.

Fait à Blossville, le 4 avril 2022,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES
Espace Multi Services
40 rue Charles Lescane
76740 Fontaine le Dun